

E Q U I T I S

6, place de la République Dominicaine  
75017 Paris - Tél. : 33 (0)1 56 88 16 16  
[www.equitis.fr](http://www.equitis.fr)

Société de Gestion agréée par l'AMF sous  
le numéro GP 02 023

# finaréa innovation

## FCPI

## 2011

*Pour entreprendre ensemble*





# finaréa innovation 2011

## finaréa innovation 2011

**finaréa innovation 2011** est un FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) destiné aux particuliers qui souhaitent investir dans des entreprises innovantes sélectionnées et accompagnées par des professionnels experts, ainsi que bénéficier des avantages fiscaux liés à l'investissement dans des PME innovantes, en contrepartie d'une durée de blocage des parts de 8 ans prorogable à 10 ans à compter de la date de constitution du Fonds sur décision de la Société de Gestion.

**finaréa innovation 2011** dédié aux secteurs de l'innovation, investira 80% des souscriptions recueillies dans des entreprises innovantes, au sens de la réglementation en vigueur (label innovation Oséo, importance de la R&D, etc.) et porteuses de croissance à moyen terme, tel qu'estimé par la Société de Gestion.

**finaréa innovation 2011** permet aux souscripteurs de bénéficier d'une réduction d'impôt sur la fortune (ISF) et/ou de l'impôt sur le revenu (IR) en contrepartie d'une durée de blocage des parts de 8 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.

**finaréa innovation 2011** bénéficie de l'expertise acquise depuis plusieurs années par la Société de Gestion Equitis, agréée par l'AMF, qui gère depuis 2000 de nombreux Fonds (FCPR, FCPI, FIP). Elle est spécialisée dans l'investissement dans les PME.

Equitis sera conseillée par finaréa qui, depuis 1999, anime et accompagne de nombreuses PME dans leur développement.

**L'attention des investisseurs** est attirée sur les risques attachés à l'investissement dans finaréa innovation 2011, notamment le risque de perte en capital et d'illiquidité des actifs du Fonds (pour plus de précisions, se référer à la notice d'information).

### Equitis

Société de Gestion agréée par l'AMF (N° GP 02.023) dédiée au capital investissement dont la vocation première est la gestion de Fonds. Elle intervient depuis 2000 dans la reprise de FCP existants, généralement investis, et dans de nouveaux Fonds ayant des politiques d'investissement spécifiques et ciblées, pour lesquels elle s'appuie sur les conseils de spécialistes reconnus dans la recherche et l'analyse d'opportunités d'investissement. Equitis gère 9 Fonds (au 31/12/2010) pour un montant total sous gestion de 58,3 M€.

### finaréa

Conseiller en Investissement Financier (n° C094000) assistera Equitis pour la recherche et la sélection des PME. Opérateur d'un réseau de holdings animatrices, membre de la Compagnie des Conseillers en Investissements Financiers (CCIF), finaréa est un spécialiste de l'investissement en capital risque dans des PME de tous secteurs d'activité (portefeuille de 45 participations dans des PME françaises à fin 2010). Finaréa regroupe au sein de ses équipes des entrepreneurs rompus aux problématiques de l'entreprise et de nombreux experts (métiers ou secteurs d'activité).

## Politique de gestion

**finaréa innovation 2011** réalisera ses investissements sur la base d'une sélection rigoureuse associée à des critères prépondérants issus de l'expérience acquise par Equitis et son conseil finaréa :

- Qualités intrinsèques des équipes dirigeantes ;
- Différenciation concurrentielle marquée ;
- Couverture de l'ensemble du territoire français.

En contrepartie d'un investissement pour le porteur de parts qui est bloqué pendant 8 à 10 ans, **finaréa innovation 2011** mettra à la disposition de ses participations, l'expertise et le réseau national d'Equitis et de finaréa constitué autour d'équipes et d'entrepreneurs expérimentés ayant eux-mêmes dirigé de petites et grandes entreprises.



**finaréa innovation 2011**, tant au niveau de la sélection que de l'accompagnement des entreprises bénéficiera :

- De l'expérience acquise en matière d'investissements directs et intermédiés ;
- Des compétences en terme de stratégie de développement et de gestion ;
- De la mise à disposition d'un réseau d'entrepreneurs expérimentés dans les secteurs d'investissement du Fonds.

Cette force d'accompagnement est une réponse particulièrement adaptée aux enjeux des entreprises cibles innovantes, notamment pour les plus jeunes.

**finaréa innovation 2011** investira au moins 80% des Fonds collectés dans des entreprises à caractère innovant de moins de 2 000 salariés n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales. Les 20% restant pourront être investis dans des titres de sociétés cotées ou non cotées ou dans des OPCVM monétaires ou obligataires.





## Avantages fiscaux

La période de blocage du Fonds pendant 8 ans (pouvant être prorogée à 10 ans) permet de respecter le délai de conservation imposé par la réglementation (articles 885-O V bis et 199 terdecies-O A du CGI). Les souscripteurs peuvent ainsi bénéficier, sous certaines conditions, des avantages fiscaux suivants :

### À l'investissement

- Une réduction d'ISF immédiate égale à 40 % du montant souscrit (hors droits d'entrée), soit 50 % (taux de réduction d'impôt) x 80 % (quota PME éligibles).

Cette réduction est plafonnée à 18 000 € / an  
(investissement de 45 000 €)

- Une réduction d'IR de 22% du montant souscrit.

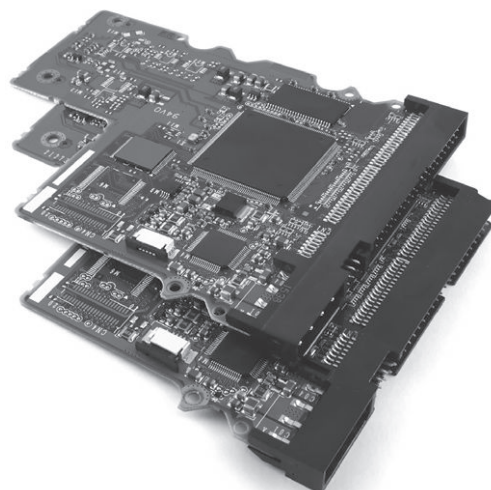
Cette réduction est plafonnée à :  
2 640 € / an pour un célibataire (investissement de 12 000 €)  
5 280 € / an pour un couple, marié ou pacsé soumis à l'imposition commune (investissement de 24 000 €)

- Une même souscription ne donne droit qu'à une seule de ces réductions.

### À la sortie

- La distribution potentielle de revenus et de plus-values est exonérée d'IR (hors prélèvements sociaux).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les demandes de rachat de parts sont bloquées pendant 8 ans à compter de la Constitution du Fonds pouvant aller jusqu'à 10 ans, sauf cas dérogatoires prévus dans le Règlement.



# innovation 2011



## Stratégie d'investissement

Poursuivant une politique à la fois proactive et sélective, finaréa innovation 2011 a pour objectif d'investir les Fonds collectés en respectant les principes ci-dessous :

**finaréa innovation 2011** naturellement orienté sur les secteurs innovants, sélectionnera ses investissements dans les secteurs les plus porteurs de croissance, selon les anticipations de la Société de Gestion, susceptibles d'une forte valorisation à terme, en cohérence avec la durée totale du Fonds (8 à 10 ans).

**finaréa innovation 2011**, sans vouloir se restreindre *a priori*, entend concentrer ses recherches d'opportunités sur les secteurs d'activité suivants sans toutefois s'interdire d'autres secteurs :

- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- Biotechnologies, sciences de la vie et secteurs de la santé ;
- Autres secteurs innovants comprenant notamment énergie, *cleantech* services, développement durable, *process* industriels et biens d'équipement.

## Risques associés

L'attention des investisseurs est attirée sur les principaux facteurs de risques suivants :

### Risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille

Les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille et à calculer la valeur liquidative des parts du Fonds. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la valeur liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille.

### Risques de perte en capital

Le Fonds a vocation à financer en Fonds propres des entreprises. La performance du Fonds est donc directement liée à la performance des entreprises dans lesquelles il est investi, laquelle performance est soumise à de nombreux aléas tels que : retournement du secteur d'activité, récession de la zone géographique, modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, évolution défavorable des taux de change, etc.

## Conditions du FCPI

- **Gestionnaire**: Equitis Gestion, société de gestion agréée par l'AMF n° GP 02 023
- **Partenaire Conseil**: finaréa SAS, Conseiller en Investissement Financier (membre de la CCIF, n° C094000)
- **Dépositaire**: RBC Dexia Investor Services Bank France SA
- **Commissaire aux comptes**: APLITEC
- **Déléataire administratif et comptable**: RBC Dexia Investor Services France SA
- **Numéro d'agrément AMF**: FCI20110019
- **Date d'agrément AMF**: 8 avril 2011
- **Valorisation**: semestrielle
- **Période de souscription**: jusqu'au 15/06/2011 pour bénéficier de la réduction ISF 2011 ; du 16/06/2011 au 31/12/2011 pour bénéficier de la réduction ISF 2012 ; jusqu'au 30/12/2011 pour bénéficier de la réduction IR 2011
- **Valeur de la part**: 100 euros
- **Souscription minimale**: 10 parts, soit 1 000 euros
- **Droits d'entrée**: 5 % TTC du montant des souscriptions
- **Durée d'investissement (correspondant à la durée de blocage des parts)**: 8 à 10 ans à compter de la date de Constitution (sur décision de la Société de Gestion)

## Frais de fonctionnement

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,595%	0,595%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum	4,257%	1,143%
Frais de constitution du Fonds	0,119%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,05%	-
Frais de gestion indirects	0,01%	-
<b>TOTAL</b>	<b>5,031%</b>	<b>1,738%</b>

## Avertissement AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une période de huit (8) ans, pouvant aller jusqu'à dix (10) ans sur décision de la Société de Gestion, à compter de la date de Constitution du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique «Profil de risque» du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

*Au 31/12/2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la Société de Gestion est la suivante:*

FCPI gérés par Equitis Gestion	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible au 31/12/10	Date à laquelle le Fonds doit atteindre son quota d'investissement en titres éligibles
ING (F) ACTIONS INNOVATION 2	2000	68,8% *	N/A 2002
INNOVAFRANCE 2002	2002	40,7%	N/A 2004
EQUI INNOVATION	2003	44,3%	N/A 2005

(\*) 30/09/2010